

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROTTELSHEIM
du 21 mars 2022 à 20h00
Salle de réunion du Conseil Municipal**

Date de la convocation : 14 mars 2022

Membres présents : M. Clément METZ, Maire
MM. Jean-François BOURGEOIS et Matthieu GANGLOFF, Adjointes au Maire
Mme Caroline SOHM
MM. Sergio CERONE, Julien GOLM, Pierre-Nicolas JOVER
M. Claude OSTER

Absent non excusé : M. Victor MINKER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la séance du 21 février 2022
3. Fixation des taux des taxes locales
4. Participation financière 2022 aux charges du SIVU de Kriegsheim-Rottelsheim
5. Tarifs communaux
6. Attribution des subventions
7. Budget Primitif 2022
8. Divers

1. DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-François BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.

2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2022 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES

Par délibération du 29 mars 2021, le Conseil Municipal de Rottelsheim avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière Bâti : 21,28 %
Taxe Foncière Non Bâti : 27,89 %

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **Décide d'augmenter les taux d'imposition de 10 % et donc de les porter à :**

TFPB : 23,41%
TBPNB : 30,68 %

Voté à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour.

4. PARTICIPATION FINANCIERE 2022 AUX CHARGES DU SIVU DE KRIEGSHEIM-ROTTELSHEIM

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la participation communale pour 2022 aux charges financières du SIVU Centre Omnisports de Kriegsheim-Rottelsheim est estimée à ce jour à 9 920,00 €.

Ce montant est à prévoir au Budget Primitif communal au compte 6554 : « contribution aux organismes de regroupement ».

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré,

- **D'émettre un avis favorable au versement de cette participation aux charges 2022,**
- **De prévoir la somme de 9 920,00 € au compte 6554 : « contribution aux organismes de regroupement » au Budget Primitif 2022**

Voté à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour.

5. TARIFS COMMUNAUX

Suite à la réunion de la commission cimetière, M. le Maire propose d'harmoniser les tarifs de concessions au cimetière et de case au columbarium.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

Concession simple au cimetière (2 m²) :	200 € pour 15 ans
Concession double au cimetière (4 m²) :	400 € pour 15 ans
Case au columbarium :	300 € pour 15 ans.

Pour rappel, 1/3 des recettes sont versées au C.C.A.S. de Rottelsheim, les 2/3 restants sont versés à la Commune de Rottelsheim.

Les tarifs sont applicables dès que cette délibération sera rendue exécutoire.

Voté à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour.

6. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention d'un montant forfaitaire de base aux associations et de leur permettre d'obtenir 100.€ de plus par animation organisée au cours de l'année 2022 (avec un maximum de deux organisations), mais aussi de verser 1 000 € de subvention au CCAS de Rottelsheim.

• CCAS de Rottelsheim :	1 000 €
• Coopérative scolaire :	200 €
• Amicale des Sapeurs-Pompiers :	100 €
• ASC Basket Kriegsheim-Rottelsheim :	500 €
• Badminton-Club Kriegsheim-Rottelsheim :	125 €
• Burkina Brunne : Source de solidarité :	125 €
• Chorale Sainte-Cécile :	75 €
• Paroisse Catholique :	200 €
• Regards sur Rottelsheim :	125 €

La participation pour une animation est de 100.€, qui sera versée en plus à l'association.

Voté à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour.

7. BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal délibère et décide d'arrêter le Budget Primitif 2022 aux montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (€)		SECTION D'INVESTISSEMENT (€)	
Dépenses :	183 403,46 €	Dépenses :	142 993,16 €
011 (Charges caractère général)	48 150,00 €	16 (Emprunts)	14 100,00 €
012 (Charges de personnel)	26 830,00 €	20 (Immobilisations incorporelles)	3 500,00 €
65 (Charges gestion courante)	38 950,00 €	21 (Immobilisations corporelles)	122 393,16 €
66 (Charges financières)	630,00 €	020 (Dépenses imprévues)	3 000,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	300,00 €		
014 (Reversements)	35 960,00 €		
022 (Dépenses imprévues)	2 000 €		
023 (Virement section investissement)	30 583,46 €		
Recettes :	183 403,46 €	Recettes :	142 993,16 €
70 (Produits des services)	425,00 €	10 (Dotations, fonds)	41 360,00 €
73 (Impôts et taxes)	98 300,00 €	1068 (Excédent fonctionnement capitalisé)	15 000,00 €
74 (Dotations, participations)	32 100,00 €	13 (Subventions investissement)	4 400,00 €
75 (Autres produits)	840,00 €	16 (Emprunts)	0,00 €
76 (Produits financiers)	2,50 €	001 (Résultat investissement reporté)	51 649,70 €
77 (Produits exceptionnels)	2 725,00 €	021 (Virement section fonctionnement)	30 583,46 €
002 (Excédent de foncion. reporté)	49 010,96 €		

Voté à l'unanimité (soit 8 voix pour).

10. DIVERS

- Projet d'aménagement rue Principale : M. J-F.B. prend contact avec Mme RITT pour un rendez-vous le 08 avril ou le 12 mai 2022.
- Démolition du hangar : un premier devis de 13 000 € est parvenu en mairie.
- Des devis pour la pose de deux filets pare-ballons ont été demandés.